

Au lieu d'élire des représentants chargés d'expliquer aux banquiers et aux industriels,— qui sont parfaitement au courant de leurs fonctions,—la façon d'accomplir leur tâche, et d'adopter une multitude de lois qui, tout en créant des situations inutiles pour nombre de gens qui pourraient être plus avantageusement employés ailleurs, contribuent à entraver davantage l'industrie, il incombe à la démocratie d'élire des représentants qui s'attacheront à obtenir des résultats et qui, au besoin, cloueront au pilori ceux qui sont responsables de la réussite ou de l'échec. Il ne sert à rien de demander à des démocraties de se prononcer sur des questions de technique; et il est bien certain, comme on l'a déjà démontré, que tout plan soumis à une démocratie est voué à la destruction.

Il n'est pas du ressort des institutions parlementaires d'effectuer la réforme, par exemple, du régime financier. Il leur incombe de transmettre le désir du peuple d'obtenir des résultats du régime financier, et le transmettre au peuple les noms des personnes qui sont responsables du fonctionnement de ce régime, afin que, par l'exercice du droit de domaine éminent, qui a sans doute été dévolu aux représentants du peuple, ces derniers puissent prendre les mesures nécessaires pour renvoyer ceux qui empêchent la volonté du peuple de s'accomplir.

Si on allègue à la décharge de ceux qui dirigent certains services de l'Etat, comme les finances, qu'ils ne savent pas comment obtenir les résultats désirés, alors il incombe au Parlement de leur donner tous les avis disponibles. Cependant, s'ils n'agissent pas dans un délai raisonnable, ni n'acceptent les avis donnés, alors il est du devoir des représentants du peuple de les congédier, peu importe qu'ils soient censés fonctionner à titre d'entreprises privées ou qu'il s'agisse de services publics.

Le major Douglas soutient donc, dans le moins de mots possibles, que le principal devoir des membres du Parlement consiste à faire en sorte que le peuple obtienne les résultats qu'il désire de la gestion de ses affaires, et non à proposer les moyens à prendre pour obtenir ces résultats.

Dans une autre partie de son discours de Buxton, le major Douglas commente la situation dans laquelle le Parlement s'est laissé aller, parce qu'il s'est occupé des méthodes plutôt que des résultats. Voici ce qu'il dit à ce sujet:

A l'heure actuelle nos représentants parlementaires passent leur temps à adopter des lois de caractère extrêmement technique et non à obtenir des résultats pratiques. C'est ainsi qu'à ma connaissance, non seulement en notre pays mais dans le monde entier, nous avons pour nous gouverner tout un groupe d'experts de second plan qui s'évertuent à donner des directives techniques à un groupe d'experts de premier ordre qui exercent effectivement les fonctions vitales de la société.

Comme il a raison! Il incombe donc aux Canadiens d'aviser sans tarder aux moyens de restaurer en ce pays une démocratie conforme aux principes qu'énonce le major Douglas. Il n'appartient pas aux membres du Parlement de poser aux experts sur les méthodes. Rien n'empêche un membre du Parlement d'être expert sur la méthode, mais ce

n'est pas à ce titre qu'il représente le peuple. Son rôle consiste à s'assurer que le peuple obtiendra les résultats qu'il demande. Et s'il n'est pas lui-même un expert, son devoir lui commande de réclamer qu'on engage des experts qui aviseront aux moyens d'obtenir les résultats.

C'est pourquoi, au nom des électeurs de Jasper-Edson, dont j'ai l'honneur d'être ici l'interprète, j'exige du Gouvernement et surtout du ministre des Finances (M. Abbott) qu'ils avisent aux moyens de permettre aux électeurs de Jasper-Edson, aussi bien qu'aux autres citoyens du pays, de produire jusqu'à la limite de leur désir de consommer, d'acheter au même degré qu'ils auront produit, sans préjudice aucun de leur liberté individuelle.

Et si les experts actuellement en fonctions ne peuvent ou ne veulent produire des résultats dans un délai raisonnable, que le gouvernement les mette à la porte et les remplace par d'autres qui, eux, pourront et voudront produire des résultats. Je me rends parfaitement compte, évidemment, qu'il ne suffit pas d'un député, ni même d'une douzaine de députés pour obliger le gouvernement à agir en ce sens. Mais si la majorité des députés des deux côtés de la Chambre s'entendaient sur pareille demande, je suis persuadé que les résultats ne se feraient pas longtemps attendre. Mais il n'y a pas de risque qu'une majorité de la Chambre fasse cette demande au Gouvernement, et cela pour deux raisons: d'abord la politique de parti, ensuite parce que la population n'est pas organisée de façon à insister sur l'obéissance à sa volonté. A cause du régime des partis politiques, les gens ont toutes les misères du monde à exercer leurs privilèges démocratiques et à assumer leurs responsabilités personnelles, même quand ils le désirent. Le régime des partis politiques ne peut servir convenablement la démocratie. Tous les quatre ou cinq ans, les citoyens ont l'occasion de voter simultanément en faveur d'un candidat et du programme d'un parti. La masse des citoyens ne prend aucune part à la préparation des divers articles de ces programmes, qui sont l'œuvre d'un petit groupe minoritaire surtout soucieux de capter des votes. Souvent le programme traite surtout des méthodes à l'égard desquelles ni les auteurs du programme ni le public en général ne sont en mesure de porter jugement. Rien ne saurait prêter davantage à confusion. Au moment des élections, les citoyens se demandent s'ils doivent voter pour un candidat, pour un programme ou pour un parti politique.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Comment avez-vous été élu?